

Initiatives ministérielles

Je note que le gouvernement a décidé de faire disparaître une de ces deux institutions, soit la Commission de réforme du droit. Pour ma part, j'espère, et il en va de même de certains de mes proches, qu'il ne se débarrassera pas de l'autre institution, c'est-à-dire du député de Parry Sound—Muskoka.

Le député de Parry Sound—Muskoka pourrait peut-être même user de son influence, qu'on dit considérable auprès du premier ministre et du gouvernement, pour que l'autre institution, la Commission de réforme du droit, soit rétablie. Il pourrait envisager la chose.

J'aimerais aborder un ou deux autres points. Comme le gouvernement l'a déclaré, ce projet de loi prend en fait ce qui était presque de véritables infractions criminelles pour lesquelles une personne était traduite en justice, même s'il peut s'agir d'infractions mineures, et les traite un peu comme on traiterait une contravention au code de la route dans les provinces. C'est une bonne idée, qu'on aurait dû avoir il y a longtemps. Au sein du comité, nous voulons faire un examen plus poussé des règlements. Comme nous n'avons pas les règlements ici, nous ne savons pas au juste à quoi nous attendre.

• (1740)

Dans le document intitulé *Le régime des poursuites par contraventions pour les infractions réglementaires mineures* qu'il a présenté aujourd'hui, le gouvernement indique que certains ministères et organismes ont dressé la liste des infractions mineures aux lois ou règlements fédéraux qu'ils sont chargés d'appliquer, infractions qui seront punies conformément à la Loi concernant les contraventions. Ces ministères et organismes sont notamment Agriculture Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique—nous voudrions peut-être examiner cela de plus près—, la Société canadienne des ports, Communications Canada, la Défense nationale, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Nous voulons examiner en particulier les infractions qui concernent Environnement Canada. Dans le droit criminel et dans l'opinion publique, la tendance veut qu'on impose des peines plus rigoureuses et non plus indulgentes à ceux qui ne respectent pas l'environnement. Nous voulons donc examiner cette question et nous assurer que ces peines ne vont pas à l'encontre de cette tendance:

Comme je l'ai dit, ce régime serait analogue, si j'ai bien compris, à celui des contraventions constatées par procès-verbaux qui est en vigueur dans les provinces. Soit

dit en passant, cela voudra peut-être dire que nous devons désormais payer nos billets de contravention que nous recevons dans les aéroports sous peine d'être poursuivis en justice. C'est ce qui se passe dans les provinces. Nous voudrions entendre les témoignages des provinces sur la façon dont ce régime fonctionne et dont les provinces perçoivent les amendes. Nous voulons entendre certains témoignages à ce sujet au cours des audiences du comité chargé d'étudier ce projet de loi.

Je ne sais pas si la ministre parlera de ce projet de loi à la Chambre. Elle ne l'a pas fait jusqu'à maintenant. Il y a environ une heure, la ministre a tenu une conférence de presse à laquelle j'ai assisté. Elle a publié une déclaration et elle a parlé de ce projet de loi dans le contexte de ce qu'elle a elle-même appelé la «semaine de la protection de la société». Elle a présenté ce projet de loi, disait-elle, pour moderniser la loi car elle voulait protéger la société grâce à un certain nombre de projets de loi.

À cette conférence de presse, sans vouloir être trop insolent, j'ai déclaré: «Il y a une grande différence entre la loi et la justice et les bricoles qu'on met sur sa pelouse et ceci, c'est en grande partie des bricoles. Une grande partie de ce projet de loi n'est que poudre aux yeux et publicité.» En fait, la substance de ce projet est plutôt mince. Nous sommes heureux qu'on propose une loi sur les infractions, mais ce projet de loi arrive déjà très tard et ne renferme pas beaucoup d'éléments.

Nous sommes heureux du projet de loi visant le choix des jurés, mais c'est la Cour suprême qui a demandé au gouvernement du Canada de présenter ce projet de loi. Nous sommes heureux que la Loi sur l'extradition soit présentée en cette semaine de la loi et de l'ordre, mais cette loi existe déjà depuis un bon moment.

La dernière nouveauté en matière d'extradition est l'idée d'une cour criminelle internationale qui, par exemple, jugerait les terroristes libyens. Mais le gouvernement n'en fait nulle part état. J'espère pouvoir en parler un peu plus tard cette semaine.

Je voudrais revenir à la question que la ministre a soulevée et qu'a abordée le député de Cap-Breton—The Sydneys, à ce qu'a dit la ministre en conférence de presse de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir qu'elle moderniserait la loi. Si elle veut vraiment moderniser la législation, elle ne se débarrasse pas de la Commission de réforme du droit qui était l'un des organismes qui engendraient les idées nouvelles permettant de moderniser le droit.